

COMMUNE DE CIEZ : le 16 mai 2018

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire

du 04 mai 2018 - 20 heures 00

Le 04 mai deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean RATEAU, 1er Adjoint, en l'absence du Maire empêché.

Etaient présents : Mr Jean RATEAU, Mr Frédéric PRÊTRE, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr François DENIZOT, Mr Lambert BONDON, Mr Jean-Marie DUMÉZ, Me Marie-José MARQUES.

Etaient absents : Mr Jean-Michel PRÊTRE qui a donné procuration à Mr Jean RATEAU, Me Nathalie BONNARD qui a donné procuration à Mr François DENIZOT.

Secrétaire de séance : En l'absence d'un secrétaire désigné, le Conseil Municipal est secrétaire de séance.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 05 AVRIL 2018

Mr Jean RATEAU demande que le point concernant l'acte d'abandon droit de chasse de bois appartenant à la commune signé par le maire au profit de celle-ci soit modifié et complété par sa remarque : une telle décision doit être discutée au Conseil Municipal et passée par un vote.

Mr Frédéric PRÊTRE conteste et indique que Mr Jean RATEAU n'a pas à aller en mairie voir les secrétaires pour leur demander d'ajouter des éléments au procès-verbal et doit d'abord consulter Mr le Maire et le secrétaire séance.

Mr Johann TREUILLET intervient en disant que le fond du problème ce sont les bois et pas ce qui a été dit.

Mr Jean RATEAU demande de passer par un vote du Conseil Municipal pour connaître son avis sur la réintégration de sa remarque.

A la majorité les membres suivants sont favorables à la réintégration de la remarque de Mr Jean RATEAU dans le procès-verbal du conseil municipal du 05 avril 2018 : Mr Lambert BONDON, Mr Jean RATEAU (+ procuration Mr Jean-Michel PRÊTRE), Mr François DENIZOT (+ procuration Me Nathalie BONNARD), Mr Michel MAROTTE. Mr Jean-Marie DUMÉZ et Me Marie-José MARQUES étaient absents à la réunion du 05 avril 2018.

➤ CAFE « LE RUISSEAU » DEVIS MATERIEL ET TRAVAUX - délibération 2018/023

Le Conseil Municipal est informé par la secrétaire de mairie que le repreneur envisagé a appelé en mairie ce jour pour informer Mr le Maire qu'il ne donnait pas suite pour le café.

Mr Frédéric PRÊTRE : il n'est pas nécessaire de passer commande de matériel sans repreneur.

Mr Lambert BONDON : les éventuels repreneurs doivent être reçus plus convenablement. Les rendez-vous se sont tenus avec des élus différents. C'est une critique qu'il précise positive pour les rendez-vous à venir.

Me Marie-José MARQUES : la période entre le premier contact et l'éventuelle date de reprise a semblé trop longue au repreneur.

Mr Frédéric PRÊTRE : le repreneur avait beaucoup d'exigences.

Mr Jean RATEAU : pas assez de réactivité du côté de la commune.

Mr François DENIZOT : sur les 4 commerces disponibles aux alentours, tous ont trouvé repreneur sauf CIEZ.

Mr Frédéric PRÊTRE : erreur faite d'avoir reçu d'éventuels repreneurs en présence de l'ancienne gérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de ne pas commander le matériel proposé pour la cuisine du café par la société SAS HCFROIS.
- de valider le devis proposé par l'entreprise ADDARIO d'un montant de 548,00€HT soit 657,60€ TTC pour la prolongation du tuyau de gaz, la mise en place d'un kit de deux bouteilles de butane dans la cave et la création d'une ventilation.

Le Conseil Municipal revient sur la question de l'accessibilité au café en raison de l'échéance du 23 mai, date à laquelle les travaux doivent être stipulés engagés à la sous-préfecture pour pouvoir prétendre à la subvention accordée et confirme l'engagement des travaux.

Point sur les travaux restants au café :

Mr Jean-Marie DUMEZ : chauffage à revoir

Mr Jean RATEAU : chaudière récente. Il y a urgence sur la remise en état pour trouver rapidement un repreneur.

Mr Johann TREUILLET : demande si des conseillers sont disponibles pour faire les travaux

Mr Frédéric PRÊTRE : il faut prendre la décision

Mr François DENIZOT : quel est le montant disponible ?

La secrétaire de mairie Virginie DOUDARD rappelle qu'il ne faut pas fonctionner par à-coups mais avoir un projet dans son ensemble et selon son montant lancer un marché public. A l'heure actuelle il n'y a pas de vision de ce qui reste à faire, il est donc compliqué de donner un montant.

Les élus décident de faire les travaux. Réunion de chantier fixée au 05 mai 2018 à 14h00 au café.

> IMMEUBLE 4 RUE DE COSNE : DESIGNATION DU LOCATAIRE - délibération 2018/024

Mme Séverine GALFO (SIGHÉLE) est intéressée par la location de la maison MONANGE, immeuble situé 4 rue de Cosne, à compter du 1er Juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de louer l'immeuble situé 4, rue de Cosne à Mme Séverine GALFO (épouse SIGHÉLE) à compter du 1er Juillet 2018.

Mr Jean RATEAU rappel au conseil municipal les problèmes de factures électriques ainsi que les travaux à effectuer relevés lors de l'état des lieux de sortie des précédents locataires :

- Papier peint à recoller
- VMC qui ne fonctionne pas
- Isolation des portes au Nord

Me MJ MARQUES : un professionnel devrait faire un bilan énergétique.

Mr Frédéric PRÊTRE : la personne intéressée par la location loue déjà une maison chauffée électriquement.

Mr Lambert BONDON : il faut lui communiquer le montant du chauffage qu'elle aura à régler.

AFFAIRES DIVERSES

-le presseur et le panneau d'affichage devant l'église seront démontés pour installer la boîte à lire et le nouveau panneau.

-guirlandes : en raison du nombre de guirlandes qui ne fonctionnent plus et le peu de personnes présentes lors de la dernière installation de celles-ci, Mr Jean RATEAU s'est renseigné en mairie de Bouhy pour connaître leur fournisseur et contrat. Le coût du contrat étant devenu trop élevé, la commune de Bouhy achète ses guirlandes et les fait poser par une entreprise. Des devis vont être demandés pour de nouvelles guirlandes et un contrat de pose.

-des corbeaux attaquent les joints des fenêtres du lotissement. Un courrier va être adressé au Préfet et un lieutenant de l'ouvrier va être contacté.

-Projet salle des fêtes :

Mr François DENIZOT fait un état de l'avancement du projet : rendez-vous avec l'architecte du CAUE le 14 mai à 9H15.

Sont envisagés : la toiture, l'isolation, le revêtement, l'accessibilité des WC, agrandissement de la cuisine, la réfection du parquet, le changement du mobilier. Un éventuel agrandissement de la salle des fêtes sera envisagé en fonction du coût des premiers travaux prioritaires.

Mr Jean RATEAU rappelle les remarques de la commission de sécurité : les emplacements où sont stockées les tables et les chaises devraient rester vides. Il évoque l'occupation régulière de la salle par les associations de la commune dont en grande partie le comité des fêtes et les locations à titre privé.

Mr François DENIZOT : informe le Conseil que la cuisine sur les plans correspond à un office et soumet l'idée d'associer à ce projet des administrés qui ont des connaissances et de l'expérience dans ce domaine : Messieurs GABOYER (ancien architecte) et CHENIN (ancien gérant bar/restaurant).

-Projet aménagement du bourg :

Mr Frédéric PRÊTRE suggère de réunir les projets dans un premier temps sur la partie administrative et faire des choses en commun étant donné qu'ils passent par la même problématique.

Messieurs Jean RATEAU et François DENIZOT : le budget ne sera pas le même et que celui de la salle des fêtes sera maîtrisé. L'extension par exemple ne sera pas réalisée si les travaux prioritaires atteignent le montant alloué à cette opération.

Mr François DENIZOT : il y a plus de contraintes sur le bourg que la salle des fêtes. Les projets ne pourront donc pas aller à la même allure. Ce projet est déjà en avance et bien cadré avec un rendez-vous architecte.

La secrétaire de mairie Christine LEGENDRE affectée à ces projets est sollicitée pour dresser un point administrativement et financièrement. Elle évoque la lourdeur administrative de la réunion des deux projets en un seul (nombreux lots différents en un seul marché public), les contraintes en termes de délais, de subventions différentes et qui ne sont pas systématiques ce qui sous-entend des impacts financiers avec un besoin d'autofinancement et recours à l'emprunt si nécessaire. D'une première approche les projets ne semblent pas rentrer dans les critères d'aides européennes mais cela reste à creuser.

Mr Frédéric PRÊTRE : deux appels d'offres seront lancés. Les projets doivent être chiffrés. L'église se dégrade.

-Mr François DENIZOT aborde la question des accotements non tondus. Mr Jean RATEAU indique que le tracteur est en panne. Mr Lambert BONDON indique qu'il faut demander un tracteur de prêt.

-Ecole : concert du 22 Juin avec un verre de l'amitié à organiser par la commission des fêtes et cérémonies.

-8 mai : rdv avant la messe pour installer les tables : M MAROTTE, JM DUMEZ, F DENIZOT, MJ MARQUES



Séance levée à 21h55.

Le Maire. JM PRÊTRE